



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 9 avril 2019

### Grève chez Léo de Salazie à Grand Îlet



Début janvier de cette année, l'URE-CGTR adressait une lettre de demande d'organisation d'élection au CSE au patron de cette entreprise spécialisée dans la production d'œufs (100 000 par jour !). Depuis sa création il y a vingt ans, celle-ci était dépourvue de toute instance représentative du personnel bien qu'employant 39 salarié(e)s. Son propriétaire avait donc toute latitude pour la diriger comme il l'entendait et sans avoir de comptes à rendre à ses employés.

Aucune réponse n'étant parvenue à notre syndicat début mars, une deuxième lettre de rappel fut envoyée au patron de Léo en mars. Celui-ci répondit qu'il se conformerait à ses obligations... non sans avoir, au préalable envoyé une lettre de convocation à un entretien pour licenciement au candidat de la CGTR pour le 1<sup>er</sup> avril !

Le jour dit, ce travailleur était accompagné d'un camarade de l'URE, conseiller du salarié... et 10 travailleurs et travailleuses de l'entreprise débrayaient en soutien à leur collègue menacé de perdre son emploi.

Au sortir de l'entretien lors duquel le patron de Léo avait refusé de renoncer au licenciement, le débrayage s'est mué en grève. Et en fin de matinée 3 autres employés chauffeurs-livreurs des œufs dans les grandes surfaces rejoignaient la grève.

La grève fut revotée le soir même pour le mardi 2, puis à nouveau mardi soir pour le mercredi 3 et le mercredi pour le jeudi 4. La détermination des grévistes restait intacte.

Mais jeudi matin les grévistes apprenant l'acceptation de leur candidat de son licenciement, ils décidaient de mettre un terme à la grève après avoir négocié un protocole de fin de conflit.

Celui-ci précisait que 2 jours de grève sur 4 seraient payés à minima. Le patron précisant oralement que les prochains salaires ne seraient pas diminués et que les 2 autres jours de grève seraient pris sur les récupérations.

La délégation de grévistes a remis pendant cette grève une liste de revendications salariales au patron de Léo (300 € d'augmentation mensuelles pour tous, le paiement des heures supplémentaires, la mise en place d'une prime d'ancienneté), à cela ils ont ajouté le respect des travailleurs qui en avaient assez de ses pressions, de ses coups de gueule et de ses propos déplacés, le respect des horaires maximum légaux), et bien sûr la mise en place de l'élection au CSE pour laquelle les grévistes comptent bien être présents, malgré la défection de leur tête de liste, en y présentant de nouveaux candidats.

En tout cas, cette grève a permis à tous ces travailleurs exploités depuis trop longtemps de relever la tête face à un patron se croyant intouchable et tout puissant. Leur solidarité et leur détermination a fait la différence. Le combat continue !

### Grève des travailleurs de la SOPEMA OI à La Possession

Mardi 9 avril, les travailleurs (15 sur 21) de l'entreprise Sopema OI (alimentaire de gros) à La Possession sont entrés en grève pour les revendications suivantes :

Salaires de base à l'embauche de 1900 euros bruts (CDD, CDI), augmentation de salaire de 700 euros brut/salarié, une prime sur chiffre d'affaire de 0,5 %, l'application de la prime de qualité avec effet

rétroactif.

Ils dénoncent en plus le non respect par leur direction des instances représentatives du personnel, le fait qu'il n'y ait pas de local syndical, pas de registre D.P., pas de registre du personnel, pas de réunion de D.P. si l'instance n'en fait pas la demande, pas de NAO, aucun PV de réunions paritaires.

Ils déplorent le mauvais climat social dans l'entreprise, conséquence de la mauvaise organisation et de la mauvaise gestion de celle-ci.

Une première réunion a eu lieu ce mardi à 10 heures : la direction a refusé de négocier sur les 3 premières revendications ayant trait aux rémunérations ! Les autres revendications ne découlant que de l'application du Code du Travail. Elle sera bien obligée, un jour ou l'autre, de s'y conformer...

La seconde réunion de négociation a eu lieu à 13 h 30 : la direction étant absente, une nouvelle réunion a été programmée à 16 heures. À l'heure où nous écrivons nous n'en connaissons pas encore l'issue.

Ces camarades ont déjà reçu plusieurs marques de solidarité de la part de travailleurs d'autres entreprises. Ainsi ceux de Proxim Service, de la fédération CGTR du Commerce et des clients de l'Îlot surgelé (qui ont le même patron que ceux de la Sopema) sont venus les encourager à continuer la lutte.

L'URE-CGTR est entièrement solidaire du combat des grévistes de la Sopema.

## Nouvelles menaces contre les retraites

Malgré les « assurances » de Macron de ne pas toucher à l'âge de la retraite, plusieurs de ses ministres et pas des moindres, celle de la Santé (Buzyn) et son premier Ministre en personne (Philippe) ont déclaré tour à tour qu'ils étaient favorables à un nouveau recul du départ en retraite. Encouragés par ces nouvelles attaques en vue contre les travailleurs, les représentants de la droite « classique » (les LR Xavier Bertrand, Laurent Wauquier) surenchérisaient en proposant de reculer la retraite à 65 ans, rejoints par le président du Médef, Geoffroy Roux de Bézieux.



Les présidents passent, mais les attaques ne faiblissent pas contre la classe ouvrière. Tous ces « représentants du peuple » se font concurrence dans ce sport qui consiste en dernier ressort à dépouiller les travailleurs de leurs droits.

Cette menace a été d'ailleurs suivie immédiatement d'une deuxième. En effet, le gouvernement a remis sur la table la question de la dépendance. Là encore il n'a rien trouvé de mieux, pour la financer, que de présenter la note aux travailleurs. Après avoir envisagé de mettre en place une deuxième journée de travail gratuite, il envisage à présent de maintenir la CRDS qui devait s'éteindre en 2024 au-delà de cette année et de puiser dans les excédents de la Sécurité sociale ou dans le fonds de réserve des retraites !

En résumé il s'apprête à prolonger le temps d'exploitation des travailleurs et à réduire à nouveau salaires et retraites pour équilibrer les caisses de retraite et financer la dépendance sans rien demander au patronat.

Pour la CGTR, c'est pourtant le patronat qui, seul, devrait assumer la totalité du financement des moyens de vie des vieux travailleurs, ce qui serait un juste retour des choses, après toute une vie travail consacrée à enrichir leur classe de parasites !

Chaque mardi, de 18 heures à 19 h 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur tous les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Nous vous attendons nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**  
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68